

académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Lozère
éducation
nationale

Division des Ressources
Humaines et des Emplois du 1^{er}
degré

Affaire suivie par
Pascale Pradeilles

Téléphone
04 66 49 51 13

Télécopie
04 66 49 15 81

Courriel
pascale.pradeilles
@ac-montpellier.fr

Direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Rue de Chanteronne
BP22
48000 Mende

Mende, le 24 mai 2016

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale de Lozère

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré
s/c de Madame et Messieurs les IEN

Objet : Mouvement 2016 – Appel à candidature pour un poste d'enseignant référent pour la
scolarisation des élèves handicapés (ERSEH)

J'ai l'honneur de vous informer qu'un poste d'enseignant référent pour la scolarisation des
élèves handicapés est vacant pour la durée de l'année scolaire 2016/2017.

Les missions portent sur le fonctionnement de la scolarisation des élèves en situation de
handicap en relation avec les familles, les écoles, la MDPH et les partenaires.

Vous trouverez rappelée ci-dessous la procédure pour candidater sur les postes « hors
barème » qui se révèlent vacants lors de la phase d'ajustement du mouvement :

Les personnels intéressés doivent constituer un dossier composé de la fiche de candidature
jointe, d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae, revêtu de l'avis de l'IEN et transmis au
service du personnel par la voie hiérarchique. Les candidats seront alors convoqués devant une
commission départementale qui établira un classement.

Cette procédure est ouverte à l'ensemble des personnels, qu'ils soient affectés à titre définitif
sur un support ou restés sans poste à l'issue du mouvement départemental.

Dans le respect de cette procédure, les demandes dûment complétées devront parvenir à la
direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère – DRHE – rue de
Chanteronne - 48000 MENDE, **pour le mardi 31 mai 2016**, délai de rigueur.

Le poste n'étant vacant que pour la durée de l'année scolaire, une nomination à titre
provisoire sera prononcée. Le candidat retenu reste titulaire de son poste d'origine.

Compétence demandée :

- Etre titulaire du CAEI, du CAPSAIS ou CAPA-SH.

Rappel sur le poste :

- Poste à sujétions spéciales (se renseigner auprès de l'IEN ASH).

Mes services sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'inspecteur d'académie – directeur
académique des services de l'éducation
nationale de Lozère



Jean-Pierre Geneviève